

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776953-MCF VT cat 2 n°5

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoire / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	2
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région :	Hauts-de-France
Département :	NORD
Adresse :	ENSAPL 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (Master COMUA). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche: Conception et société, Territoire, Histoire et Matérialité.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), au métabolisme territorial - Économie collaborative et projets transfrontaliers (Popsu Métropoles), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice -croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille: l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution***Au semestre d'automne**

- Atelier de projet d'architecture et de paysage (128h). en S1 (L1-CPEP1, 1ère année d'études entièrement commune aux formations d'architecture et de paysage)

L'atelier intitulé « Habiter le rythme » est conduit au sein d'une équipe de 10 enseignant.e.s et constitue une étape essentielle de l'apprentissage de la conception, de sa théorie et de sa pratique par l'expérience du projet d'architecture et de paysage. Première approche de la conception pour les étudiant.e.s des deux formations réunies, cet atelier s'articule autour de trois questions principales : la question des « récits collectifs » appelée P comme Programme, la question « avec l'existant » appelée S comme Site, la question de « pour construire » appelée M comme Matière.

- Td Ce lieu-là (20h) Le td se déploie sur 3 jours dont une journée d'arpentage et deux journées de dessin. Il a pour but d'initier les étudiants à la construction d'une vue aspective (ou carte narrative) représentant leur terrain de projet et d'un dyptique axonométrique présentant un état du site avant/après projet. Il est attendu dans le cadre de ce td un soutien particulier concernant la reconnaissance et la description des végétaux.

Au semestre de printemps

- Cours Magistral « Du sol à la fondation » en S2, L1/CPEP1 (24h)

L'objectif du cours est de considérer le sol comme une structure complexe fait d'histoires, de rapports culturels et d'un entremêlement d'êtres vivants à une part minérale. Il s'agit de construire une approche qui positionne le sol en tant que ressource limitée et composante essentielle au fonctionnement écologique des cadres de vie, support de vie, matériaux de fondation et d'édification. Clairement inscrit en perspective des transitions écologiques et énergétiques, il s'établit en continuité d'un CM d'écologie appliqué au projet en S1.

- Atelier de projet de paysage (144h) en S8/10 (DEP2 &3, équivalent Master 1 et 2).

L'atelier s'adresse à une quinzaine d'étudiant.e.s de DEP2 et DEP3, dont la coloration, l'entrée projectuelle, échelles ou méthode font écho au domaine d'étude « matérialité », abordé, pour des paysagistes, par l'approche des sciences et techniques du vivant. Cet atelier, inscrit en parallèle des domaines Territoire, Conception (et Histoire ?), pourra faire l'objet d'explicitation théorique et pratique du/de la candidate de l'orientation donnée. Cette orientation est laissée à l'appréciation de/de la candidate et d'une spécialité ou d'une compétence spécifique dont il/elle pourrait se prévaloir.

Il est par ailleurs souhaité que l'enseignant.e soit en mesure de renforcer l'offre de cours magistraux de l'ENSAPL, particulièrement dans les domaines de l'écologie et des sciences du vivant.

Autres tâches

Coordination de semestre et/ou d'UE, correction de rapports de stages, concours d'entrée, , recrutement d'enseignant.e., journées portes ouvertes, participation aux réunions de la formation Paysage et aux instances de l'école, jury PFE et mémoires de recherche

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Capacités à structurer une approche méthodique de l'enseignement du projet de paysage à toutes les échelles, de faire valoir ses connaissances des procédures opératoires et opérationnelles en projet de paysage et à mobiliser son expérience pratique et réflexive en ces domaines.

Aptitudes à activer des situations pédagogiques variées en coordination avec les autres enseignements et autres enseignants.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Si l'enseignant(e) est titulaire d'un doctorat, son profil pourrait venir renforcer l'équipe scientifique du LACTH, laboratoire de recherche de l'ENSAPL. Plus largement, l'expression de toute démarche et questionnement en lien avec une approche exploratoire du projet de paysage est recherchée.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'Etat de Paysagiste, titre de paysagiste concepteur ou équivalent Européen (master en architecture de paysage 'Landscape Architect')

Doctorat apprécié mais non obligatoire

Connaissances des procédures opératoires et opérationnelles en projet de paysage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement : Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP Lille

CANDIDATURE

Lien du site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter rh@lille.archi.fr